

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – INSCRIPTION SCOLAIRE 2020-2021

Pour une entrée à l'école : Maternelle Elémentaire Classe : _____

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom(s) : _____ / _____ / _____ Sexe : M F

NOM d'usage : _____

Né(e) le : ___/___/___ Lieu de naissance (commune et département) (1) : _____

Nationalité (à des fins exclusivement statistiques) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

Mère NOM de jeune fille : _____ Autorité parentale : Oui Non

NOM Marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Profession : _____ Situation familiale (2) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

Courriel : _____

Père Autorité parentale : Oui Non

NOM Marital (nom d'usage) : _____ Prénom : _____

Profession : _____ Situation familiale (2) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Courriel : _____

(1) Pays si hors de France

(2) Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Séparé(e) – Concubin(e) – Pacsé(e)

* Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994), les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

N° allocataire CAF : _____

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____ Numéro de poste : _____

INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie matin : Oui Non Garderie soir : Oui Non
Restaurant scolaire : Oui Non

ASSURANCE DE L'ENFANT (ces informations ne sont pas présentes dans l'application)

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle accident : Oui Non
Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)

Mère : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Père : Je ne désire pas communiquer mon adresse aux parents d'élèves.
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date : _____ Signature de la mère : _____ Signature du père : _____



MAIRIE
DE
B E R N E X
HAUTE-SAVOIE
74500

Tel: 04 50 73 60 40
Fax: 04 50 73 65 21
www.mairie-bernex.net
contact@mairie-bernex.net

Liste des pièces à fournir pour toute inscription scolaire à l'école publique « Les Clarines »

- Photocopie intégrale du livret de famille ;
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - quittance de loyer
 - facture EDF
 - facture téléphone
 - facture gaz
 - quittance d'assurance pour le logement
- } exemples
- Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore un des justificatifs ci-dessus, fournissez une copie du contrat de location ou de l'acte de vente de moins de 3 mois ;
 - Carnet de santé de l'enfant (photocopie des vaccinations) ;
 - Pour une inscription en classe ULIS, fournissez une copie de l'avis d'affectation.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cantine scolaire, garderie périscolaire

Document **obligatoire** à remettre, **complété et signé (même si, à la rentrée, vous ne pensez pas mettre votre enfant ni à la cantine, ni à la garderie)**.

Merci de prévenir de tout changement en cours d'année scolaire concernant les renseignements ci-dessous

NOM et Prénom du responsable légal :

Adresse.....

.....

Adresse mail :

Autorise le personnel municipal à prendre toutes les initiatives en cas de nécessité pour me joindre :

Téléphone domicile père :mère :

Téléphone professionnel père :mère :

Portable père : mère :

N° allocataire CAF :

NOM, Prénom et **ADRESSE** de la personne à qui devront être adressées les factures en fin de mois (si différente de celle ci-dessus) :

.....

Je souhaite recevoir la fiche d'inscription mensuelle cantine/garderie par mail :

Oui non

Identité de (ou des) enfant(s) et des remarques éventuelles (asthme, allergies...) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Remarques :

.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Remarques :

.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Remarques :

.....

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence, si le personnel n'arrive pas à joindre les parents (nom, prénom et numéro de téléphone) :

-
-
-
-

Seules les personnes désignées ci-dessous seront habilitées à récupérer votre (vos) enfant(s).

Je soussigné(e) autorise à prendre mon (mes) enfants
à la sortie de la garderie périscolaire.

Nom	Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Fait à Bernex le Signature

cantine.garderie@mairie-bernex.net
[Tel : 06 42 17 07 06](tel:0642170706)

INSCRIPTION ANNUELLE

CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE
Ecole publique « Les Clarines » - 688 route du télésiège – 74 500 BERNEX
Mail : cantine.garderie@mairie-bernex.net Tél : 0642170706

Pour toutes modifications d'inscriptions occasionnelles, merci de le signaler soit **par écrit** à déposer dans la boîte aux lettres « cantine/garderie », soit par mail le mardi avant 10h pour le jeudi et vendredi et le vendredi avant 10h pour le lundi et mardi.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

ANNEE 2020/2021			
Jours	Cantine	Garderie	
		Matin 7H30-8H30	Soir 16H30-18H00
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Signature des parents :

INSCRIPTION MENSUELLE CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Ecole publique « Les Clarines » - Langin – 74 500 BERNEX
Mail : cantine.garderie@mairie-bernex.net Tél : 0642170706

A rendre soit dans la boîte aux lettres « cantine/garderie », soit par mail à :

cantine.garderie@mairie-bernex.net

Pour toutes modifications, merci de signaler PAR ECRIT.

Nous vous conseillons d'effectuer une copie de cette feuille afin d'éviter les erreurs.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

SEPTEMBRE 2020				
Jours	Dates	Cantine	Garderie	
			Matin <small>7h30- 8h30</small>	Soir <small>16h30-18h00</small>
Mardi	01/09/2020			
Jeudi	03/09/2020			
Vendredi	04/09/2020			
Lundi	07/09/2020			
Mardi	08/09/2020			
Jeudi	10/09/2020			
Vendredi	11/09/2020			
Lundi	14/09/2020			
Mardi	15/09/2020			
Jeudi	17/09/2020			
Vendredi	18/09/2020			
Lundi	21/09/2020			
Mardi	22/09/2020			
Jeudi	24/09/2020			
Vendredi	25/09/2020			
Lundi	28/09/2020			
Mardi	29/09/2020			
TOTAL				

Cantine scolaire

Les Clarines

Règlement 2020/2021

La commune de Bernex propose aux élèves de l'école publique un service de restauration scolaire.

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement.

Fonctionnement général :

La restauration scolaire est un service municipal. Les repas sont fournis par Elios Restauration en liaison froide.

L'apprentissage au goût et aux nouveaux aliments est un élément important du projet éducatif. Aussi, l'enfant est invité à goûter chaque plat.

Inscriptions :

Les parents sont invités à effectuer les inscriptions à l'avance lors de la mise à disposition des fiches d'inscription (chaque fin de mois pour le mois suivant, dans le hall d'entrée de l'école). Les parents ont également la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'année ou certains jours fixes.

Toute modification est possible (ajout ou annulation de repas) au plus tard le vendredi à 10h00 pour les inscriptions des lundis et mardis suivants et au plus tard le mardi à 10h00 pour les inscriptions des jeudis et vendredis suivants soit par mail à cantine.garderie@mairie-bernex.net, soit par écrit à déposer dans la boîte aux lettres cantine/garderie situé à côté du portail de l'école.

Absences :

Si l'enfant présent à l'école ne mange pas à la cantine malgré son inscription, il est impératif de signaler ce changement au personnel. Tout repas commandé inutilement sera facturé aux familles.

Responsabilité :

Les élèves inscrits au service de restauration scolaire sont sous la responsabilité du personnel municipal pendant les repas et les récréations.

Aspect médical :

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit au centre hospitalier de

Thonon ou toute autre structure adaptée. Les parents ou les personnes désignées seront avertis immédiatement.

Il sera demandé aux parents un engagement écrit autorisant l'agent communal à prendre toutes les initiatives nécessitées par l'état de l'enfant en cas d'accident ou de maladie subite de celui-ci.

Discipline :

L'enfant doit respecter les règles de vie collective pendant le temps du repas et des récréations. Tous manques de respect envers le personnel, tous comportements perturbateurs donneront lieu à des sanctions :

- mise en garde ;
- punition à rendre signée ;
- avertissement ;
- convocation des parents ;
- lettre recommandée de la commune dans un premier temps puis si la situation perdure exclusion temporaire ou définitive

Toute détérioration imputable à l'enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

Traitements médicaux :

Pour les enfants dans l'obligation de prendre des médicaments sur le temps de cantine, les parents ou toute personne habilitée sont invités à venir leur administrer. Les agents communaux ne sont pas autorisés à administrer un médicament.

Tarifs cantine année scolaire 2020/2021 :

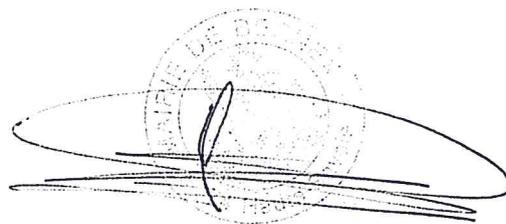
Prix du repas : 5,50 €

Affichage :

Le présent règlement sera affiché dans l'établissement.

Le Maire,

Pierre André Jacquier



REGLEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

ARTICLE 1

La garderie périscolaire se déroule dans les locaux de l'école publique et est assurée par le personnel communal.

Tél cantine/garderie : 06.42.17.07.06

Mail : cantine.garderie@mairie-bernex.net

ARTICLE 2

Peuvent être inscrits à la garderie périscolaire tous les enfants fréquentant l'école publique.

ARTICLE 3

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription obligatoire, même si sa présence s'avère être occasionnelle.

ARTICLE 4

- L'inscription est effectuée au mois, la fiche d'inscription est disponible chaque fin de mois pour le mois suivant, dans le hall d'entrée de l'école et est à rendre dans la boîte aux lettres de la cantine/garderie ou par mail.
- Si l'enfant est présent à l'école et non à la garderie périscolaire malgré son inscription, il est impératif de signaler ce changement au personnel.
- Pour tout enfant inscrit et non présent à la garderie périscolaire, l'heure de garde sera facturée à la famille.

ARTICLE 5

- La garderie périscolaire fonctionne :
 - le matin de 7h30 à 8h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 - le soir de 16h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus,
- Les enfants restant seuls à 16h30 à cause du retard des parents seront automatiquement accueillis en garderie, ce qui entraînera une facturation.

ARTICLE 6

En aucun cas, la responsabilité du personnel affecté à ce service n'est engagée en dehors de ces horaires.

ARTICLE 7

Les familles s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire.

La commune se réserve le droit de refuser aux parents l'accueil d'un enfant à la garderie périscolaire, s'ils ne respectent pas, de manière répétée, les horaires.

ARTICLE 8

- Le matin, les enfants doivent être confiés au personnel de la garderie périscolaire par les parents ou la personne habilitée en ce qui concerne les enfants de la maternelle.
- Le soir, le personnel est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou à la personne habilitée.

ARTICLE 9

En cas de non-reprise de l'enfant au-delà de 18h, l'agent affecté au service de la garderie périscolaire doit tenter de joindre la famille et entraînera une facturation.

ARTICLE 10

Le goûter de l'après-midi est à votre charge.

ARTICLE 11 : DISCIPLINE

L'enfant doit respecter les règles de vie collective. Tous manques de respect envers le personnel, tous comportements perturbateurs donneront lieu à des sanctions :

- mise en garde ;
- punition à rendre signée ;
- avertissement ;
- convocation des parents ;
- lettre recommandée de la commune dans un premier temps puis si la situation

perdure exclusion temporaire ou définitive

Toute détérioration imputable à l'enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

ARTICLE 12 : ASPECT MEDICAL

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit au centre hospitalier de Thonon ou toute autre structure adaptée. Les parents ou les personnes désignées seront avertis immédiatement.

Il sera demandé aux parents un engagement écrit autorisant l'agent communal à prendre toutes les initiatives nécessitées par l'état de l'enfant en cas d'accident ou de maladie subite de celui-ci.

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la garderie. Les agents communaux ne sont pas autorisés à administrer un médicament.

ARTICLE 13 : PARTICIPATION FINANCIERE

- Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal.
- Le paiement des sommes dues au titre de la garderie périscolaire s'effectue après réception d'une facture émise par la commune de Bernex
- Les sommes dues seront facturées aux familles à chaque fin de mois.
- Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

Les tarifs sont applicables quelle que soit l'heure d'arrivée le matin ou de départ le soir.

ARTICLE 14 : LES TARIFS 2020/2021

- 1h (matin ou soir) 3,20 €
- 1h30 (le soir).....4,20 €

Toute heure commencée est due.

Le Maire

Pierre André Jacquier

